



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU  
JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023 TENUE SUR LE BATEAU GENEVE  
A 18 HEURES 30**

---

Le Président ouvre l'assemblée générale et excuse toutes les personnes empêchées d'y participer. Il cite en particulier deux membres du Comité, à savoir François Guye en déplacement à Prague et Olivier Perrenoud qui tient les timbales de notre orchestre dans la fosse du Grand-Théâtre pour Don Carlo. Il excuse également l'absence de Christine Maitre, l'une des deux réviseurs aux comptes.

Les opérations statutaires commencent ensuite conformément à l'ordre du jour reçu par les membres de la société, qui n'ont pas de remarque à son sujet.

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 septembre 2022

Comme chaque année, le Président propose de ne pas donner lecture de ce procès-verbal, dans la mesure où tous les membres l'ont reçu et qu'il est de surcroît en ligne. A l'unanimité, l'assemblée accepte cette proposition.

2. Rapport du Comité pour l'exercice écoulé

Au cours de l'année sous revue, le Comité s'est réuni à 10 reprises.

Avant toute chose, votre Comité a veillé à la bonne santé financière de la SGMG et a essayé de trouver des mécènes, permettant de financer les différentes activités que nous pouvons proposer. Pour l'année 2022, les ressources principales de votre société, outre les cotisations payées par les membres, a été un don significatif de la Fondation Hans Wilsdorf, reçu en 2021.

Au cours de cette année passée, nous avons pu mettre en place bon nombre de manifestations, à savoir :

- Le 10 février, conférence de présentation de Anna Stoll Knecht, projection de la 7<sup>ème</sup> Symphonie.
- Le 16 février, soutien au concert de l'OSR avec la 5<sup>ème</sup> Symphonie et cocktail dinatoire au Lyrique.
- Les 12 mars et 7 mai, premier tour et finale du concours Gustav Mahler, en collaboration avec la HEM, qui a couronné pour la première fois deux duos exæquo.
- Le 22 septembre, soutien au concert organisé par l'agence Caecilia, 9<sup>ème</sup> Symphonie avec l'orchestre de l'opéra de Paris, sous la direction de Gustavo Dudamel.
- Le 15 novembre, organisation du concours avec le duo lauréat de l'édition 2020, Anne Sophie Petit et Marcel Vigh.
- Le 30 novembre, soutien au concert de l'OSR sous la direction de Jonathan Nott, avec la 9<sup>ème</sup> Symphonie. Ce concert a été précédé d'une introduction à l'œuvre par Philippe Dinkel, ancien directeur de la HEM.

Les activités ont donc été intenses, notamment par le fait que l'OSR a donné deux symphonies de Mahler au cours de cette année civile et que l'Orchestre de l'Opéra de Paris est venu en septembre. Les années, malheureusement, ne se ressemblent pas puisqu'en 2023, notre Orchestre n'a programmé aucune symphonie de Mahler.

Le Comité a également veillé au maintien et à la mise à jour régulière de notre site Internet, notamment pour annoncer les manifestations rappelées ci-dessus.

Nous avons donc vécu une année normale, la première depuis la pandémie et le président se plaît à souligner les discussions animées et fructueuses qui interviennent lors de chaque séance du Comité.

### 3. Présentation des comptes

Catherine Roy présente les comptes de la société au 31 décembre 2022. Nous avons pu continuer à déployer nos activités au cours de l'exercice sous revue grâce aux dons de la Fondation Hans Wilsdorf. Les cotisations ont également généré des recettes qui ont permis d'absorber les charges de l'exercice, à hauteur de CHF 32'000.- en chiffre rond. Ces charges correspondent aux dépenses liées aux manifestations organisées ou soutenues. Ainsi, au 31 décembre 2022, le solde créditeur en faveur de la SGMG s'élève à CHF 12'486,56.

#### 4. Rapport des vérificateurs aux comptes

Georges Schürch, en l'absence de Christine Maître, donne lecture du rapport. Il en ressort que les comptes correspondent à la réalité, que les écritures sont correctement passées et que les résultats sont conformes. Les vérificateurs saluent le travail extrêmement minutieux fourni par notre comptable Catherine Roy.

Celle-ci est remerciée par applaudissements de l'assemblée.

#### 5. Vote sur les comptes

Le président soumet les comptes à l'assemblée. Ceux-ci sont acceptés à l'unanimité.

#### 6. Décharge du Comité

La décharge est votée à l'unanimité des membres présents.

#### 7. Réélection des membres du Comité et du Président

En vertu des art. 11 et 12 des Statuts, les élections du Comité et du Président sont valables pour une année avec un mandat indéfiniment renouvelable.

Tous les membres du Comité sont partants pour un nouvel exercice. Il en va de même du Président. L'assemblée est donc invitée à voter globalement sur le renouvellement du Comité et du mandat de son Président, dans la composition suivante : Bruno Megevand Président, Catherine Roy Trésorière, Membres : Manuela Palluat, Romano Lucco, Bernard Demottaz, François Guye et Olivier Perrenoud.

Le Comité et le Président sont reconduits dans leurs fonctions par acclamations.

#### 8. Réélection des vérificateurs aux comptes

Réélection des vérificateurs aux comptes : en vertu de l'art. 15 des Statuts, les vérificateurs aux comptes sont au nombre de deux et élus pour une année avec un mandat immédiatement et indéfiniment renouvelable. Le Président soumet à

l'assemblée la reconduction du mandat du Christine Maitre et Georges Schürch, pour une nouvelle année.

L'assemblée élit les deux précités par acclamations.

#### 9. Fixation des cotisations

Le Président rappelle que le Comité doit soumettre à l'assemblée générale, annuellement, le montant des cotisations. Après discussion, le Comité a préavisé de maintenir ses cotisations au niveau actuel, qui est le même depuis la création de la SGMG en 2009. Ces cotisations sont de CHF 50.-- pour les étudiants et les personnes en âge AVS, CHF 100.-- par année pour les membres individuels, CHF 150.- pour les couples et CHF 300.- pour les entreprises.

La discussion au sein de l'assemblée montre que le préavis du Comité doit être suivi et que les cotisations doivent être maintenues à leur niveau d'origine et demeurer inchangées.

#### 10. Rappel des manifestations futures

1. Concert de l'Association Ponticello le 20 octobre à 19h30 au Théâtre Les Salons avec notamment les Ruckert Lieder de Gustav Mahler et quelques Lieder d'Alma Mahler.
2. Pour 2024, plusieurs événements sont programmés dont le détail sera communiqué aux membres par une correspondance qui leur sera adressée en début d'année; le président donne d'ores et déjà les informations suivantes:
  - 18 mars : concert des lauréats du concours 2022 (2 duos gagnants)
  - 20 mars: concert (série Migros) : Das Lied von der Erde au Victoria Hall
  - 23 mars : premier tour du concours édition 2024
  - 16 avril: conférence-présentation de Jean-Ves Larroutourrou puis projection de l'œuvre, Das Lied von der Erde
  - 18 mai: Finale du concours édition 2024

#### 11. Divers

Plus personne ne demandant ensuite la parole, l'assemblée est levée à 19h.

Pour la SOCIETE GUSTAV MAHLER DE GENEVE

Bruno MEGEVAND, Président

00266878/18/ac